



## MISSION D'INFORMATION ET DE CONTACT AUPRÈS DU PARLEMENT DU BURUNDI

### Fiche synthèse

<b>ACTIVITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)</li><li>- Ngozi, Muyinga et Bujumbura (Burundi)</li><li>- 20 au 22 novembre 2017</li></ul>
<b>PARTICIPANT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et président de l'APF</li></ul>
<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le président de l'APF a conduit une délégation du Bureau de l'APF afin de répondre à l'invitation conjointe des présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale du Burundi, MM. Révérien Ndikuriyo et Pascal Nyabenda.</li><li>- Face aux sanctions dont est actuellement l'objet la section burundaise de l'APF, ces derniers ont souhaité qu'une mission de l'APF puisse venir rendre compte de la situation politique et sécuritaire du pays.</li><li>- Depuis la Session de Berne en juillet 2015, le Burundi fait l'objet au sein de l'APF d'une mise sous observation et voit l'ensemble de sa coopération institutionnelle être suspendue. Cette sanction a été maintenue lors du Bureau de juillet 2017 à Luxembourg.</li><li>- La délégation paritaire de l'APF était composée, outre de son président M. Chagnon, du président de l'Assemblée nationale de Madagascar, M. Jean-Max Rakotomamonjy, de la présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, M<sup>me</sup> Lydienne Epoubé (députée, Cameroun), et de la rapporteure à la Commission politique de l'APF, M<sup>me</sup> Geneviève Inagosi Kassongo (députée, RDC).</li></ul>
<b>OBJECTIFS ET ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mener un dialogue ouvert avec les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat burundais afin de contribuer à une éventuelle sortie de crise.</li><li>- Rencontrer les autorités burundaises de même que les représentants de l'opposition et des représentants des corps diplomatiques.</li><li>- Rendre compte de la situation politique et sécuritaire du pays aux membres du Bureau de l'APF et aux autorités de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).</li></ul>

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**
- Reçus d'abord par les présidents des deux chambres du Parlement, les membres de la délégation ont également rencontré le président de la République, le président de la Conférence des évêques du Burundi, le président de la Commission de Vérité et réconciliation, des représentants de l'opposition parlementaire et de la société civile, le ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale, d'anciens Chefs de l'État, le représentant du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies au Burundi et des représentants des corps diplomatiques francophones.
  - Les membres de la délégation ont abordé des sujets préoccupant les parlementaires de l'APF, notamment le projet de révision constitutionnelle, le respect des Accords d'Arusha, le retrait de la Cour pénale internationale, la situation politique et sécuritaire, les violences, les disparitions forcées et les atteintes aux droits de l'Homme, le processus de réconciliation nationale et la sortie de crise, le sort des réfugiés ainsi que la situation économique du pays.
  - La prochaine étape pour la délégation de l'APF sera de rencontrer des représentants de l'opposition en exil à Bruxelles.
  - Les membres de la délégation feront état de leurs observations et de leurs constats aux membres du Bureau lors de sa prochaine réunion qui aura lieu à Paris, en février 2018. Les membres du Bureau pourraient alors choisir de modifier ou non la sanction dont fait l'objet la section burundaise.
  - Le président de l'APF a rappelé le rôle important des parlementaires dans la prévention et la médiation des tensions politiques grâce à la diplomatie parlementaire.

<b>COÛT<sup>1</sup></b>	Repas <sup>2</sup>	0,00 \$
	Hébergement	0,00 \$
	Transport	0,00 \$
	Interprétation	0,00 \$
	Autres <sup>3</sup>	172,50 \$
	<b>Total</b>	<b>172,50 \$</b>

<sup>1</sup> L'hébergement, le transport et les repas ont été payés par l'APF.

<sup>2</sup> Des frais de repas pourraient avoir été comptabilisés dans les dépenses de fonctionnement du cabinet du président de l'Assemblée nationale.

<sup>3</sup> Peut inclure des frais d'inscription, de bagages, de visa et passeport, de vaccin et médicaments, de communication, des frais liés à une variation du taux de change et d'autres frais inhérents.